



CSA DEPARTEMENTAL du 30 janvier 2025

Déclaration liminaire

Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et messieurs les membres du CSA départemental

L'UNSA Éducation souhaite aborder ce comité social d'administration en soulignant plusieurs enjeux urgents et fondamentaux qui concernent l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale.

Tout d'abord, il devient urgent de donner à l'ensemble des acteurs de notre système éducatif les moyens et les décisions indispensables à la préparation de la rentrée 2025.

Nous devrions prendre la baisse du nombre d'élèves comme une chance.

Au lieu de supprimer des moyens enseignants, il serait grand temps de penser à améliorer la qualité de vie au travail en ne supprimant pas de postes ce qui mécaniquement allègerait les effectifs des classes. Cela permettrait de se rapprocher des chiffres moyens de l'OCDE (soit 21 élèves par classe).

Nous ne comprenons pas ce trop grand nombre de fermetures de classes, alors que nous ne devons rendre que très peu de postes. Nous demandons à ce que les classes dont la moyenne est supérieure à 21 comme l'OCDE, ne ferment pas.

Une meilleure qualité de vie au travail c'est moins d'absence des collègues, moins de souffrances des élèves et des collègues, moins de démissions, moins de temps partiels thérapeutiques, un enseignement de meilleure qualité.

Pour les personnels autres que les enseignants, il est urgent que leurs missions et leur charge de travail soient reconnues et que l'on crée des postes à la hauteur des besoins, que l'on reconnaisse leur technicité et que l'on fasse en sorte qu'elles et ils ne baissent pas les bras au point pour certains de quitter l'éducation nationale.

Les citoyens, élèves vont devenir des adultes. Nous avons collectivement une grande responsabilité en tant qu'Éducation nationale. L'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers doit être retravaillé

Sur la question des AESH, nous demandons évidemment, du fait de l'importance de l'accompagnement effectué, qu'ils aient un statut et une meilleure rémunération. Cependant, cela ne peut pas être la seule réponse aux situations d'élèves à besoin éducatifs particuliers. La loi de 2005 est une bonne loi. Nous sommes d'accord avec le principe, mais nous pensons que nous sommes arrivés au bout et qu'il faut trouver d'autres solutions. Il est crucial d'avoir des personnels formés aux situations spécifiques. Pour certains élèves, la situation relève d'abord de la santé, pas de l'éducation.

Nous avons des élèves que nous prenons à temps plein alors que les ITEP ne les prenaient que 4h. Les profils des élèves qui relèvent de l'ITEP se retrouvent en ULIS et certains de l'ULIS se retrouvent en SEGPA. Des enfants qui relèvent de la SEGPA n'ont plus la chance d'y aller. Personne ne s'y retrouve et cela crée des difficultés pour les élèves concernés, leurs camarades et les professeurs qui se retrouvent épuisés.

Quant aux PIAL, leur gestion prend du temps. Ce temps n'a jamais été prévu. Il devient difficile de trouver des coordonnateurs PIAL.

Pour l'UNSA Éducation, il est grand temps de passer à la loi 2005.2.

Nous demandons à ce que l'Enseignement privé ne soit plus favorisé à ce point dans notre département. A ce titre, nous vous demandons de prendre en compte les élèves de TPS dans les calculs des effectifs. Il est insupportable de savoir que les familles se tournent vers un enseignement privé alors qu'une école publique est présente sur leur territoire mais que l'Etat ne donne pas les moyens nécessaires. Nous sommes garants tous et toutes de ce service public et laïque. L'Etat français est le seul au monde à favoriser à ce point l'enseignement privé en versant près de 73 % d'aides. A ce titre, vous pouvez, Monsieur le Directeur Académique, reprendre la main et favoriser notre service public.

L'UNSA EDUCATION 44 exige également une transparence sur les effectifs des écoles privées. Nous voulons connaître ces effectifs école par école.

Enfin, nous devons aborder une question pour laquelle notre organisation est demandeuse d'un accord au niveau national : **nous espérons que Mme la Ministre aura le courage de prendre à bras le corps la qualité de vie et les conditions de travail des personnels pour en faire la priorité de son ministère.** Le malaise généralisé des agents de l'Éducation nationale est palpable et largement documenté.

Plus particulièrement, L'UNSA EDUCATION 44 vous alerte depuis des mois de la grande souffrance en Loire Atlantique. Des indicateurs sont là : les fiches SST, la difficulté de trouver des IEN sur des circonscriptions, les arrêts des personnels administratifs, le manque de principaux adjoints, de médecins scolaires, de médecin de prévention spécifique au département. Nous vous demandons de travailler à une réflexion collective et sincère sur l'amélioration de la qualité de vie au travail. Nous espérons ne pas découvrir un jour un nombre de suicides importants comme en Normandie.

S'atteler à ces défis majeurs est une urgence, d'autant plus que nous manquons cruellement de personnels. Il est nécessaire de faire des choix, certes coûteux d'un point de vue budgétaire, mais indispensables pour répondre aux problématiques salariales, prendre en compte les enjeux de mixité et d'inclusion. Nous n'acceptons plus que nos collègues exercent dans des conditions qui continuent à se dégrader et dans un contexte où leur pouvoir d'achat régresse.

Ce CSA devra prendre en compte tous ces points, et notre vote en découlera.
